

Laboratoire d'Hygiène des Aliments et de l'Environnement

B.P. 1274 ANTANANARIVO 101
Tél : 22 401-64;22 401-65;22 412-72;22 412-74
Télécopie : (261-20) 22 407 17
e-mail : lhae@pasteur.mg



Accréditation
N° 1-1872
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

EXCELIA MADAGASCAR
LOT J 56B RUE DE CALAIS
TANAMBAO
206 ANTALAHAMADAGASCAR

Réf. commande :
N/Réf. : 200414 000718 01
V/Réf. : 251/03/IPM/LHAE/2020

Antananarivo, le 21/04/2020

RAPPORT D'ESSAIS

PRELEVEMENT

Examen demandé par : EXCELIA MADAGASCAR	Arrivée au laboratoire le : 14/04/2020
Désignation du produit (*) : Produits aromatiques	Nbre d'échantillons : 1
Date du prélèvement (*) : 03/04/2020	Date des manipulations : 14/04/2020
Description (*) : Cru	Prélèvement effectué par : Vos soins (ZELMAR GASTIN)
Température au prélèvement (*) : °C	Température de réception : 22.3 °C
Référence (*) : Poudre de vanille	N° lot (*) : EXCELIA
Dénomination (*) : Poudre de vanille	Date fabrication (*) : 03/04/2020
Conditionnement (*) : PAPIER PARAFFINE	Date congélation (*) :

(*) : Données communiquées par le client

Paramètre	Ech 149521	Unité	Critère	Méthode	Comparaison du résultat au critère	
					m	M
Levures et moisissures	< 100	ufc/g	<1000	NF ISO 21527-2	X	
Salmonella spp. (recherche)	Absence	/10g	Absence	BIO 12/16-09/05	X	
Pseudomonas (recherche)	Absence	/10g	Absence	Méthode interne	X	
Escherichia coli (Recherche)	Absence	/10g	Absence	Méthode interne	X	
Staphylocoques coagulase + (Recherche)	Absence	/10g	Absence	Méthode interne	X	

N/A ou N.M. = non analysé / NE = nombre estimé / PG = présence du germe

Date de validation : 21/04/2020
ALEXANDRA BASTARAUD
DIRECTEUR

Alexandra BASTARAUD CELESTIN
Directeur du Laboratoire d'Hygiène
des Aliments et de l'Environnement
Institut Pasteur de Madagascar

Le rapport d'analyse ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

La conformité ne s'applique qu'aux analyses pour lesquelles un critère est défini.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole ©

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure est couverte par l'accréditation. Pour déclarer, on non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesure sont tenues à disposition au laboratoire.

Le laboratoire n'autorise pas le client à faire référence à son accréditation, sauf par la reproduction de ce document sous la forme de fac-similé photographique intégral.